

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date du Conseil Municipal

10 octobre 2022

Date de convocation

4 octobre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace du Marais, sous la Présidence de Madame Catherine LUNGART – Maire.

Présents : Mme C. LUNGART, Mme L. FOUCHER, M. P. GUENO, M. C. PRESCHEZ, M. C. GUENO, Mme L. ANAKIEVA, M. V. LE CLAIRE, M. D. MARCHAL, Mme D. TRIMAUD, M. V. SERESSIA, M. A. MAHE, M. M. COËNT, Mme L. HEGWEIN

Pouvoirs ont été donnés :

Mme M. EVRAIN	à	Mme C. LUNGART
M. G. DERVAL	à	M. M. COËNT

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Christophe PRESCHEZ est désigné secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité.

Madame Lise-Armelle BERGONZI, Directrice Générale des Services, a été nommée auxiliaire à ladite secrétaire pour cette séance.

51.10.2022

RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il vous est proposé les modifications suivantes au tableau des effectifs communaux :

➤ En prévision de la création du futur espace culturel, et comme prévu dans le rapport d'orientations budgétaires 2022-2026, il est proposé de créer un poste au service bibliothèque à compter du 1^{er} janvier 2023. Pour le recrutement, il est nécessaire de créer les postes sur les 3 grades possibles :

- Adjoint du patrimoine à temps complet,
- Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Dès la nomination effective de l'agent sur l'un de ces 3 grades, les 2 autres grades non utilisés seront supprimés.

- Suite aux entretiens professionnels de 2021, il est prévu un avancement de grade pour un agent au 1^{er} janvier 2023 qui implique la création du poste suivant :
- Rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Pour information, le poste actuel de rédacteur à temps complet sera supprimé dès la nomination de l'agent sur le poste créé ci-dessus.

- En prévision du départ à la retraite le 1^{er} décembre 2022, d'un agent occupant le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe dans le service « Espaces verts », il est nécessaire de créer, en complément, les postes sur les autres grades possibles pour le recrutement.

Dès la nomination effective de l'agent sur l'un de ces 3 grades, les 2 autres grades non utilisés seront supprimés :

- Adjoint technique à temps complet,
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.

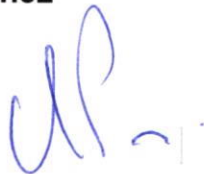
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DÉCIDE :

- **D'approuver** les modifications ci-dessus au tableau des effectifs communaux.

Pour extrait conforme
Le Maire, Catherine Lungart



Le secrétaire de séance,
Christophe Preschez



- La publication le : **14 OCT. 2022**
- La transmission en Sous-Préfecture le : **14 OCT. 2022**